

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL
N° 6

DU LUNDI 30 JUIN 2008.-

DOCUMENTATION.-

1. Placement d'un système alerte alarme incendie dans trois écoles communales
- Mode de passation de marché et cahier spécial des charges – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le placement d'un système alerte alarme incendie dans trois écoles communales.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et aux conditions du cahier spécial des charges n° FD.AI.08. établi par le service des travaux.

La dépense est estimée à 31.847,00.- €

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article budgétaire 722/724C6-52 du service extraordinaire du budget 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

2. Réparation de la cabine de la mini-pelle - Mode de passation de marché et
cahier spécial des charges – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la réparation de la cabine de la mini-pelle.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et aux conditions du cahier spécial des charges n° MR.03.08. établi par le service des travaux.

La dépense est estimée à 9.000,00.- €

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article budgétaire 421/74583-98 du service extraordinaire du budget 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

3. Achat de petit outillage pour le service des travaux - Mode de passation de marché et cahier spécial des charges – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de petit outillage pour le service des travaux.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et aux conditions du cahier spécial des charges n° FD.P.O.08. établi par le service des travaux.

La dépense est estimée à 19.959,62.- €

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article budgétaire 421/74484-51 du service extraordinaire du budget 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

4. Achat d'une balayeuse - Mode de passation de marché et cahier spécial des charges – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'une balayeuse pour le service des travaux.

Le marché sera passé par appel d'offres général aux clauses et aux conditions du cahier spécial des charges n° MG.02.08 établi par le service des travaux.

La dépense est estimée à 170.000,00.- €

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article budgétaire 421/74386-98 du service extraordinaire du budget 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

5. Achat de vêtements de travail pour le personnel communal - Mode de passation de marché et cahier spécial des charges – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de vêtements de travail pour le personnel communal.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et aux conditions du cahier spécial des charges n° FD.08.UT. établi par le service des travaux.

La dépense est estimée à 24.626,62.- €

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article budgétaire 421/74480-51 du service extraordinaire du budget 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

6. Raccordement au gaz de l'école de la rue de Namur - Mode de passation de marché et cahier spécial des charges – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le raccordement au gaz de l'école de la rue de Namur.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et aux conditions du cahier spécial des charges n° FD.RG 2008 établi par le service des travaux.

La dépense est estimée à 14.987,94.- €

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article budgétaire 722/724G8-60 du service extraordinaire du budget 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

7. Achat d'un chariot élévateur d'occasion pour le service des travaux - Mode de passation de marché et cahier spécial des charges – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'un chariot élévateur d'occasion pour le service des travaux.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et aux conditions du cahier spécial des charges n° M6.01.08 établi par le service des travaux.

La dépense est estimée à 15.000,00.- €

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article budgétaire 421/74491-51 du service extraordinaire du budget 2008.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

8. Contrat de Prévention et de Proximité – Séjour à l'étranger avec les jeunes – Mise à disposition d'une provision pour couvrir certains frais – Modification – Décision.-

Attendu que le Conseil communal en date du 09 juin 2008 a marqué son accord sur la délibération 27.b;

Attendu que le montant des dépenses imprévues a été revu à la hausse par les services ;

Attendu que les dépenses imprévues consistent en : tickets d'entrées, denrées, collations, pharmaciens, médecins, divers) ;

Attendu que le règlement général de la comptabilité communale 2008 et son article 31 qui précise que :

§ 1. Le receveur communal est responsable de l'encaisse, à l'exception de celle des comptes de tiers et des régies communales qui ne sont pas gérés dans le cadre de sa mission.

Les fonds de l'encaisse sont gérés de manière distincte dans les écritures comptables, qui en mentionnent chaque mouvement.

§ 2. Dans le cas où une activité ponctuelle ou récurrente de la commune exige d'avoir recours à des paiements au comptant sans qu'il soit matériellement possible de suivre la procédure d'engagement, d'ordonnancement et de mandatement prévue à l'article 51, le conseil communal peut décider d'octroyer une provision de trésorerie, à hauteur d'un montant maximum strictement justifié par la nature des opérations, à un agent de la commune nommément désigné à cet effet.

Cette provision sera reprise à hauteur de son montant dans la situation de caisse communale.

En possession de la délibération, le receveur remet le montant de la provision au responsable désigné par le conseil, ou le verse au compte ouvert à cet effet au nom du responsable, conformément à la décision du conseil.

Sur base de mandats réguliers, accompagnés des pièces justificatives, le receveur procède au renflouement de la provision à hauteur du montant mandaté.

Pour chaque provision, le responsable dresse un décompte chronologique détaillé des mouvements de caisse opérés.

Nous vous proposons d'autoriser le Receveur communal à mettre à disposition de l'organisatrice la somme de 800,00.- € pour l'organisation du séjour en Zélande (Hollande).

L'organisatrice devra remettre l'ensemble des justificatifs auprès du Receveur communal.

9. Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 2.300,00 euros à l'organisatrice de l'extra scolaire pour l'organisation du voyage du 25 juin, de la semaine de stage

de juillet et des journées pendant les vacances de juillet et d'août - Rectification -
Décision.-

Attendu que le Conseil communal du 09 juin 2008 a marqué son accord sur la délibération n°3 ;

Attendu qu'une faute de frappe s'est glissée dans le titre ;

Attendu qu'il faut lire 2.300,00.- € au lieu 1.300,00.- €.

Nous vous proposons de modifier la délibération n°3 du Conseil communal du 09 juin 2008.

HUIS CLOS:

? ? ? ? ? ? ? ?

10. Désignation d'un Secrétaire communal à titre intérimaire – Ratification.

Monsieur BURION Michel, Secrétaire communal, a été empêché d'exercer des fonctions du 9 juin 2008 au 27 juin 2008.

En séance du 9 juin 2008, le Collège Communal a désigné, pour remplacer Monsieur BURION Michel, Mademoiselle SMET Nathalie, Chef de Bureau administratif, pour exercer les fonctions de Secrétaire communal à titre intérimaire du 9 juin 2008 au 27 juin 2008 inclus.